

Missions de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes

Sous l'autorité de la directrice départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Gard, la DD.DFE met en œuvre la politique transversale et interministérielle d'égalité entre les femmes et les hommes, en lien étroit avec les partenaires publics et privés (services de l'État, collectivités territoriales, entreprises, partenaires sociaux, et surtout les associations). Son action est structurée autour de 4 axes d'intervention :

1 – Protection des droits et lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles

- Coordonner la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
 - Favoriser le parcours de sortie de la prostitution et contribuer à la lutte contre le système prostitutionnel
 - Collaborer à l'amélioration de la santé des femmes
 - Garantir l'accès aux droits, notamment sexuels et reproductifs
- 219 000 femmes victimes de violences conjugales (2018). 40% des violences débutent à l'arrivée d'un enfant.
- Premières victimes des homicides au sein du couple : 81.2% des victimes
- Les partenaires du Gard accueillant ces femmes constatent, à l'issue du confinement, des situations à un stade plus avancé dans la violence.
- "La prostitution, un système à triple domination [...] : **paroxysme des inégalités femmes-hommes**, inégalités économiques, inégalités Nord/Sud [...] : extrait du compte-rendu de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

2 – Accès à l'emploi et à l'égalité professionnelle

- Accompagner l'insertion sociale des femmes et prévenir leurs situations de précarité
 - Promouvoir la mixité des métiers ;
 - Garantir l'égalité professionnelle et l'égal accès aux responsabilités professionnelles
 - Faciliter le développement de la création ou la reprise d'entreprises par les femmes.
- **Tous les métiers sont mixtes !** En 10 ans 6 fois plus de femmes dans les métiers du bâtiment : soit 11 %. 5 % des entreprises créées par des femmes en France le sont dans le secteur de la construction.
- Tous temps de travail confondus, **les salaires des femmes en France sont inférieurs de 24% à ceux des hommes !** Alors que le principe "à travail égal, salaire égal" est inscrit dans nombre de textes. Cet écart se creuse en cours de carrière...
- Les femmes sont concentrées sur **12 des 87 familles professionnelles**.
- **Opportunité dans les années à venir : l'essor du numérique**, déjà sous-investi par les femmes.

3 – Culture de l'égalité

- Lutter contre les stéréotypes de genre, notamment auprès des jeunes, et favoriser le respect mutuel entre les filles et les garçons
 - Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
 - Favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales
 - Concourir à la reconquête, par les femmes, de l'accès à l'espace public, de leur sécurité et liberté au sein de cet espace public, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - Accompagner l'égal accès des femmes et des hommes aux activités culturelles et sportives, à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres
- Utilisation plus soutenue des équipements sportifs et de loisirs par les garçons
- **5 millions de femmes chaque année subissent des violences dans l'espace public**. Elles sont 10 fois plus exposées que les hommes à des injures sexistes
- Malgré les règles de parité (>1000 hab.) : **17% de femmes maires** (11% en 2001), 29% 1^{er} adjointe... En revanche, parmi les maires de **moins de 30 ans, il y a 40% de femmes**.
- **59% des mères prennent habituellement les jours de congé pour enfant malade** contre 25% des pères.
- La part des femmes parmi les expert·es invité·es sur les plateaux TV/radio est de 35 %.

4 – L'exemplarité de l'Etat en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail dans la Fonction publique

- Animer un réseau de référents Egalité femmes-hommes
- Accompagner les trois versants de la fonction publique dans l'appropriation de cette politique publique

Malgré les avancées significatives réalisées durant les quarante dernières années, le décalage entre **l'égalité de droit et l'égalité de fait** entre les femmes et les hommes persiste. Si **l'égalité de droit est désormais acquise**, **l'égalité de fait reste à consolider et à renforcer**.

Solidement ancrée dans l'histoire de la construction européenne, l'égalité entre les femmes et les hommes est placée au cœur des politiques publiques françaises en tant que **Grande Cause du quinquennat**.

Votre contact au sein des services de l'Etat

Culture de l'égalité, prévention contre les violences sexistes et sexuelles, égalité professionnelle y compris dans la fonction publique : pour répondre aux problématiques locales que vous rencontrez, pour vous accompagner dans votre réflexion territoriale, des dispositifs peuvent être déployés, des outils peuvent être déclinés, des partenariats peuvent être noués et des actions peuvent être engagées notamment auprès de vos crèches, accueils collectifs de mineurs ou centres sociaux en passant par les clubs sportifs et l'aménagement de vos équipements sport/loisirs, sans compter les établissements scolaires et les médiathèques.

Direction départementale de la cohésion sociale – Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE):

Sandrine BONNAMICH – 04 30 08 61 46 – sandrine.bonnamich@gard.gouv.fr

Pour plus d'informations : Site internet : <https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale-et-solidarite/Droits-des-femmes-et-egalite> et <https://www.gard.gouv.fr/Actualites/Violences-conjugales-ou-intra-familiales>